

## Troisième séance, jeudi 19 juin 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi N° 69 modifiant la loi sur la juridiction pénale des mineurs (augmentation de la durée maximale de garde à vue); entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Rapport annuel d'activité et de gestion des Etablissements de Bellechasse. – Rapport sur l'activité du Tribunal administratif et sur l'état général de la juridiction administrative pour l'année 2007. – Rapport du Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg et sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007. – Rapport sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'année 2007. – Projet de loi N° 60 concernant le financement des mesures de nature pédo-thérapeutique dispensées par des prestataires privés agréés; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Rapport de gestion du Réseau hospitalier fribourgeois. – Rapport annuel 2007 de l'Hôpital psychiatrique cantonal. – Projet de décret N° 66 concernant l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé» (votation populaire), Projet de loi N° 66 modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (protection contre la fumée passive) et Projet de loi N° 66 modifiant la loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce (vente de tabac); début du débat d'entrée en matière commun.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: MM. et M<sup>mes</sup> Christine Bulliard, Christian Bussard, Heinz Etter, René Fürst, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Nicolas Luper, Jacques Morand, Benoît Rey, Emanuel Waeber et Michel Zadory.

Sans justification: M. Patrice Jordan.

MM. Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Vous avez vu que chacune et chacun a reçu ce matin sur sa place de travail un nouveau programme concernant la séance d'aujourd'hui. Le Bureau s'est réuni ce matin et je vous informe que le traitement de la résolution déposée par M<sup>me</sup> la Députée Antoinette Romanens et M. le Député Nicolas

Rime aura lieu demain matin vendredi 20 juin 2008 en tout début de matinée.

Vous recevrez également demain un nouveau programme pour la journée du vendredi selon l'état d'avancement des travaux de la journée d'aujourd'hui.

De plus, le traitement du mandat MA4006.07 Nicole Aeby-Egger, Marie-Thérèse Weber-Gobet, René Thomet, Michel Zadory, Gilles Schorderet, Werner Zürcher, Pierre-André Page, Gilbert Cardinaux, Roger Schuwey et Alfons Piller (classification des fonctions des infirmiers et des infirmières) est reporté à la session du mois de septembre, selon décision du Bureau de ce matin.

Avant de passer au point 2, je vous informe que la tribune du public est occupée ce matin par des apprenants de commerce de l'Etat de Fribourg. Mesdemoiselles et Messieurs les apprenants, bienvenue au sein de notre Grand Conseil.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Projet de loi N° 69

**modifiant la loi sur la juridiction pénale des mineurs (augmentation de la durée de garde à vue)<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

### Motion d'ordre Marie-Thérèse Weber-Gobet

**(demande de changement de catégorie des débats)**

**Le Président.** Il était prévu de débattre cette affaire selon la catégorie II, mais je suis saisi d'une motion d'ordre émanant de M<sup>me</sup> la Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet, demandant le changement de la catégorie de débat, soit de passer de la catégorie II à la catégorie I; il y a 5 cosignataires, comme le demande la loi.

Nous allons donc passer au vote puisqu'il s'agit d'une motion d'ordre.

– Au vote, la motion d'ordre est refusée par 49 voix contre 29; il y a 1 abstention.

– Le débat aura ainsi lieu en catégorie II.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC,

<sup>1</sup> Message pp. 1048 ss.

ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 29.*

*Ont voté non:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

*S'est abstenue:*

Stempfel-H (LA, PDC/CVP). *Total: 1.*

**Le Président.** Je vous rappelle que pour la catégorie II (débat organisé), le droit de demander la parole est limité à un ou une porte-parole par groupe parlementaire et aux députés qui présentent des propositions se rapportant à l'entrée en matière ou qui ont déposé des amendements.

**Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** Conformément au mandat que nous a confié le Bureau de Grand Conseil, la Commission de justice a étudié le projet de loi modifiant la loi sur la juridiction pénale des mineurs. Cette modification est la suite de la motion Bruno Boschung et Albert Studer prise en considération par le Grand Conseil le 3 avril 2008 et cela pratiquement à l'unanimité, c'est-à-dire avec 84 voix contre 0 et 1 abstention. Le projet de modification prévoit de doubler la durée maximale de la garde à vue, soit de 6 à 12 heures pour les mineurs jusqu'à 15 ans et de 12 à 24 heures pour les mineurs de 15 à 18 ans. Cette modification est devenue nécessaire parce qu'il manque parfois le temps nécessaire pour établir l'identité du délinquant et pour établir les faits, ou par exemple pour faire appel à un traducteur ou dans les cas où le délinquant se trouve sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.

La modification proposée est compatible avec le droit fédéral et international. Elle correspond à ce qui est usuel aussi dans d'autres cantons. La Commission de justice vous propose d'entrée en matière et d'adopter la modification de la loi proposée avec une petite correction concernant la date d'entrée en vigueur; j'y reviendrai.

**Le Commissaire.** Je crois que le président de la Commission de justice a bien résumé la situation. Je remercie la Commission de justice. On fera une petite modification en accord avec le président de la Commission en ce qui concerne l'art. 2. On y reviendra.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** Ich ergreife das Wort im Namen des Mitte-Links-Bündnisses.

J'aimerais quand même dire un mot sur la manière de traiter les mineurs durant la garde à vue parce que dans quelques cantons il y a des exemples qui doivent tout de même nous faire réfléchir.

Wir sind daran, das Gesetz über die Jugendstrafrechtspflege zu ändern. Die Gründe dafür sind administrativer Art, d.h. Zeitknappheit für die Feststellung der Identität und des Sachverhalts, Abklärungen hinsichtlich der Verstrickung der Täter usw.

Die vorgesehene Erhöhung der zulässigen Höchstdauer des Polizeigewahrsams betrifft Jugendliche, die jünger als 15 Jahre sind – eigentlich noch Kinder – und über 15-jährige. Gerade weil es sich um noch sehr junge Menschen handelt, ist es mir ein Anliegen, auf den Aspekt des polizeilichen Vorgehens bei Festnahmen und bei Polizeigewahrsam hinzuweisen.

Bei meinen Recherchen bin ich auf Informationen gestossen, die zu denken geben müssen: So ist mir ein Beispiel aus dem Kanton Basel bekannt – ähnliche sind aus den Kantonen Bern und Luzern dokumentiert – wo Minderjährige mit Kabelbindern gefesselt abgeführt wurden, sich auf dem Posten nackt ausziehen mussten, nicht über die Gründe der Festnahme orientiert wurden und auch die Eltern nicht über die Festnahme ihres Kindes benachrichtigt wurden. In anderen Fällen wurde den Minderjährigen während eines mehrstündigen Polizeigewahrsams der Gang auf die Toilette, ein Glas Wasser oder eine Sitzgelegenheit verweigert.

Ich gehe davon aus, dass solche Vorkommnisse die Ausnahme sind und in unserem Kanton nicht praktiziert werden.

Trotzdem erlaube ich mir, Sie, Herr Staatsrat, darum zu bitten, im Falle der Annahme dieser Gesetzesänderung ein ganz besonderes Augenmerk auf das polizeiliche Vorgehen bei Festnahmen und auf die Behandlung in Polizeigewahrsam zu richten.

**Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC).** L'examen de ce projet de loi modifiant l'art. 37 de la loi sur la juridiction pénale des mineurs n'appelle aucune remarque de la part du groupe de l'Union démocratique du centre. C'est donc à l'unanimité qu'il accepte l'entrée en matière tout comme la nouvelle teneur de l'article dont il est question. Il a également pris acte de son entrée en vigueur dès que possible, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Cependant, comme vient de le dire M. le Commissaire, il devrait y avoir une modification sur ce point. Mais le groupe de l'Union démocratique du centre souhaite que cette entrée en vigueur ait lieu le plus rapidement possible, donnant ainsi à la police des moyens appropriés.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du projet de loi sur la juridiction pénale des mineurs. C'est à l'unani-

mité qu'il accepte d'entrée en matière sur l'augmentation de la durée maximale de la garde à vue des mineurs, afin de faciliter le travail de la police qui doit pouvoir procéder aux premières mesures d'enquête dans de meilleures conditions et ceci en conformité avec le projet de loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs.

**Le Rapporteur.** Ich danke allen Intervenienten für ihre Interventionen.

Ich möchte nur zur Intervention von Frau Kollegin Weber-Gobet Stellung nehmen: Ich kann Ihnen versichern, und zwar auch aus meiner beruflichen Erfahrung als Strafverteidiger, dass die Polizeibeamtinnen und Polizeibeamten, welche jeweils die Einvernahme von Jugendlichen vornehmen, dies sehr gut machen; sie sind auch entsprechend psychologisch geschult. Also, im Kanton Freiburg wird das sehr gut gemacht. Wir dürfen bei all dem nicht vergessen, dass jugendliche Straftäter heute nicht einfach nur Straftäter sind, die zum Beispiel einen Ladendiebstahl oder so begangen haben, sondern manchmal handelt es sich sogar um hartgesottene Drogenkuriere. Wir müssen einfach feststellen, dass es eine soziale Realität ist, dass wir es heute teilweise mit Jugendlichen zu tun haben, die man nicht nur mit Handschuhen anfassen kann.

**Le Commissaire.** Je remercie les intervenantes et intervenants. Je constate que l'entrée en matière n'est pas contestée. Je signale que cette prolongation de la durée de garde à vue correspond à ce qui se fait dans d'autres cantons et à ce qui est prévu dans la future procédure pénale pour les mineurs, comme l'a rappelé M<sup>me</sup> la Députée Gobet.

Was die Fragen von Frau Grossrätin Weber-Gobet betrifft, handelt es sich um die Modalitäten des Gewahrsams. Sie hat Fälle aus den Kantonen Basel, Luzern und Bern zitiert, wo diese Praxis effektiv zu Bedenken Anlass gibt. Ich habe keine Kenntnisse, dass eine solche Praxis im Kanton Freiburg vorhanden wäre, ich werde aber, wie Sie sagen, ein besonderes Augenmerk auf diese Fragen richten.

Ich muss allerdings auch beifügen, dass man nicht nur die Täterseite, sondern auch die Opferseite anschauen muss. Ich habe verschiedene Eltern, die sich beklagt haben, dass beispielsweise ein Kind oder ein Heranwachsender halb tot geschlagen wurde und dass der Täter ein paar Stunden später wieder frisch fröhlich herumläuft und das ist dann auch immer zu berücksichtigen. Also, ich meine, dass es nicht nur die Täter gibt, sondern dass auch die Opfer einen besonderen Schutz verdienen.

Aber Ihre Frage richtet sich ja nicht gegen das Gesetz, sondern bezieht sich auf die Modalität.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

#### **Première lecture**

ART. 1

ART. 37 AL. 1

– Adopté.

ART. 2

**Le Rapporteur.** La Commission de justice, et cela avec l'accord de M. le Commissaire, vous propose de procéder à la modification suivante: il faut changer la date de l'entrée en vigueur, il faut remplacer le 1<sup>er</sup> juillet par le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et cela pour les raisons suivantes. Aujourd'hui, nous sommes le 19 juin 2008 et l'écoulement du délai de référendum ne nous permet pas de fixer l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet. Ainsi, nous vous demandons de remplacer le 1<sup>er</sup> juillet par le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**Le Commissaire.** Je remercie le président de la Commission de justice ainsi que la Commission d'avoir accepté cette modification et de la proposer ici. Cela démontre la souplesse et la flexibilité. Effectivement, on s'est rendu compte qu'il y avait une erreur ici à propos du délai référendaire. On ne peut pas mettre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet, puisqu'il y a le délai référendaire qui court en tout cas jusqu'à la fin juillet, étant donné qu'il faut d'abord la publication dans la Feuille officielle. Donc il faut prévoir l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre.

– Modifié selon proposition de la Commission à laquelle se rallie le Conseil d'Etat (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre).

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### **Deuxième lecture**

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

#### **Vote final**

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 88 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger

(SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

*S'est abstenu:*

de Roche (LA, ACG/MLB). *Total: 1.*

## Rapport d'activité et de gestion des Etablissements de Bellechasse

Rapporteur: **Dominique Corminbœuf** (PS/SP, BR).

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

### Discussion

**Le Rapporteur.** Le pénitencier de Bellechasse a fonctionné durant l'année 2007 avec un effectif élevé à 95,94 équivalents plein-temps (EPT) pour un effectif de 229 députés (*Rires*)..., pardon détenus. La Commission administrative composée de 9 membres et présidée par M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet est dotée de deux sous-commissions composées des membres de la Commission administrative.

Les deux sous-commissions sont, d'une part, la sous-commission économique qui s'intéresse à différents problèmes, comme la réorganisation et l'orientation du secteur agricole, la dangerosité et la pénibilité du travail du personnel de Bellechasse; d'autre part, la sous-commission pénitentiaire qui, elle, se concentre plus particulièrement sur les détenus et leurs traitements.

Dans les généralités, on constate que la formation continue du personnel est un élément clé pour maintenir un niveau performant. D'autre part, malgré les nouvelles règles concernant le code pénal, qui avait notamment comme but de diminuer la privation de liberté, le taux d'occupation n'a pratiquement pas baissé. Dans l'encadrement des détenus, la création d'un nouveau poste a vu le jour, avec comme but l'apport de nouvelles compétences dans le domaine de la criminologie. Ceci concerne le dépistage, au plus tôt chez le détenu, des problèmes liés à la santé et au comportement. Une collaboration avec l'Université de Fribourg permettra de déterminer soit les possibilités, soit les thérapies à mettre en oeuvre, durant la durée de la détention, afin de diminuer encore le risque de récidive. Le service médical a quant à lui opéré 900 consultations à l'interne sur plus de 2200 effectuées. Ensuite il y a toute l'infrastructure liée aux sports et aux loisirs. Ces derniers ne sont pas négligés et sont importants dans l'encadrement des détenus. La formation n'est de loin

pas oubliée non plus puisqu'un formateur d'adultes travaille à 100% dans ce domaine. La formation en vue de l'obtention d'un diplôme a été suivie par 21 détenus, ce qui représente environ le 10%. Nous constatons que l'orientation et la réinsertion professionnelles sont aussi des préoccupations majeures.

Concernant le foyer de la Sapinière, 9 personnes composent l'ensemble du personnel. Un bémol: le mélange des personnes condamnées à des peines de mesures pénales avec celles placées sous l'effet d'une mesure civile reste problématique. Une séparation entre mesures civiles et pénales serait souhaitable. L'encadrement devrait aussi suivre ce mouvement.

Le secteur agricole a été spécialement étudié. Il est vrai que le domaine n'est pas d'une grande rentabilité, mais c'est un outil permettant d'atteindre plusieurs objectifs, comme d'ailleurs la Sapinière.

Dans un premier temps, c'est un excellent moyen de resocialisation et de réintégration des détenus. Ensuite il permet d'être le laboratoire de plusieurs études pour les énergies renouvelables, comme par exemple une étude relative aux déchets maraîchers faite en collaboration avec le Groupe E pour la production de biogaz. Le choix d'une agriculture à production durable permet une protection à long terme de cette partie des Grands Marais. Des travaux de construction légers et de transformation ont été réalisés en grande majorité par le personnel et les détenus. Ceux-ci concernent en particulier les bâtiments, les routes, le réseau d'eau et l'arborisation. La construction d'un nouveau bâtiment d'une valeur de 20,230 millions destiné à l'exécution anticipées des peines, acceptée d'ailleurs par le Grand Conseil en novembre 2006, a déjà débuté. Les travaux devraient durer deux ans.

Je vous fais grâce de l'analyse concernant les comptes puisque ces derniers ont été commentés lors de notre dernière session. Il est à relever que les Etablissements de Bellechasse sont régulièrement visités, aussi bien par les étudiants en droit de l'université de Fribourg que par des associations agricoles, en passant par les autorités de justice et des représentants d'autorités pénales de pays étrangers.

Après lecture du rapport sur les Etablissements pénitentiaires de Bellechasse, on constate que les actions «Portes-ouvertes» sont fréquentes... heureusement pas en faveur des pensionnaires, si je peux m'exprimer ainsi. Nous remercions la direction de Bellechasse de la remise du rapport annuel. Nous souhaiterions toutefois qu'à l'avenir ce rapport nous parvienne en même temps que les documents concernant les comptes. D'autre part, je répète la recommandation importante déjà faite lors de l'étude spéciale en Commission de finances et de gestion: il s'agit de mettre en place au plus tôt une comptabilité analytique en ce qui concerne le secteur agricole.

**Le Commissaire.** Je ne veux pas commenter ce rapport dont vous avez pris connaissance. Il y a juste deux petites choses que le rapporteur vient de dire à la fin de son intervention. C'est d'abord le retard que le directeur ou la Commission a mis pour vous envoyer ce rapport. Je m'en excuse et je veillerai à ce que l'année prochaine il arrive un mois plus tôt.